

RÈGLEMENT CONCOURS DE NOUVELLES 2026

Berre l'Étang
Média
thèque

CONCOURS DE NOUVELLES **EN MILLE MOTS** **PHRASE INTRODUCTIVE IMPOSÉE**

**DU 3 NOVEMBRE
AU 15 AVRIL 2026**

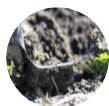
**VOTRE NOUVELLE DOIT
COMMENCER PAR : "VOILÀ,
C'EST FINI, JE L'AI
ENTERRÉ(E)..."**



**ENVOI PAR EMAIL
CONCOURSDENOUVELLES@BERRELETANG.FR
INFOS AU 04 42 74 93 85 ET RÈGLEMENT SUR
MEDIATHEQUE.BERRELETANG.FR**



B
BERRE L'ÉTANG



Que faire pour participer ?

Écrire une nouvelle en mille mots, en langue française, qui commencera obligatoirement par :
« **Voilà, c'est fini, je l'ai enterré(e)** ». Toute nouvelle qui ne respectera pas les consignes données ci-dessus sera automatiquement éliminée.

Une tolérance de 100 mots en plus ou en moins est admise.

Le concours comprend 1 catégorie : « Adulte » pour les 18 ans et +. La participation est interdite aux candidats déjà édités ainsi qu'aux membres du jury et organisateurs.

Elle doit comporter un titre, ne présenter aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur, et ne pas avoir déjà été primée. Chaque candidat ne peut présenter qu'une nouvelle.

Merci d'envoyer :

1. Le texte en format Word ou de traitement de texte lisible sur PC. Les formats PDF ne seront pas acceptés. La police Arial taille 11, sans signature pour préserver l'anonymat.
2. Ajouter une note d'information indiquant vos noms, prénoms, âge, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, le titre de votre texte et le décompte des mots. Un message de réception sera systématiquement envoyé à chaque participant. Si non réception du message, veuillez nous contacter.

À envoyer par fichier numérique avec la mention CONCOURS NOUVELLES BERRE à l'adresse suivante :

concoursdenouvelles@berreletang.fr



Critères de notation

1. Émotions et plaisir de lire
2. Qualité et style de l'écriture
3. Originalité



Prix des lecteurs

Prix des lecteurs : catégorie « Adulte »

Les lauréats devront impérativement être présents ou se faire représenter lors de la remise des prix. Dans le cas contraire, les prix ne seront pas attribués. L'annonce du palmarès et la remise des Prix auront lieu à la Médiathèque début juin 2026.



Jury

Le jury du Prix des lecteurs sera constitué de lecteurs(trices) volontaires, abonné(e) de la médiathèque de Berre l'Étang. Les inscriptions à ce jury devront avoir lieu auprès de l'équipe de la médiathèque.

Les décisions du Jury seront souveraines et sans appel.

Elles seront prises à la majorité des voix et, en cas d'égalité, celle du Président(e) sera prépondérante.



Édition

Les textes primés feront l'objet d'une publication sur les sites internet de la médiathèque et de la Ville de Berre l'Étang.



Mentions

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigeaient. La responsabilité de la Ville de Berre l'Étang ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait. La participation à ce concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.